

## Communiqué de presse du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni dans ses locaux de l'avenue Foch le jeudi 7 février 2002.

Au cours de cette séance, le gouvernement a examiné et adopté 2 projets de délibération à déposer sur le bureau du congrès, 7 délibérations du gouvernement et 34 arrêtés.

Le gouvernement a par ailleurs, rendu un avis favorable sur 1 projet de décret modifiant le code de l'organisation judiciaire et de procédure civile relatif à la procédure de répartition du prix de vente des fonds de commerce.

Les travaux du gouvernement ont porté, en particulier, sur les points suivants :

### Secteur minier

Le fonds de concours pour le soutien conjoncturel du secteur minier a été créé pour octroyer des aides temporaires aux entreprises minières en difficulté. L'organisation de ce fonds définie en 1998 prévoyait la mise en œuvre de 2 types de mesures dès lors qu'une situation de crise est constatée :

- le premier concerne la prise en charge partielle des cotisations sociales patronales,
- le second se rapporte au financement d'opérations de réhabilitation de sites miniers.

Ce texte, voté pour faire face à la crise de 1998/1999, doit être adapté pour répondre aux besoins actuels, ainsi les critères d'éligibilité des entreprises sont redéfinis notamment pour tenir compte de l'évolution des effectifs.

### Secteur économique

La réglementation relative à l'exercice des professions d'expert comptable et de comptable libéral s'est avérée peu adaptée au contexte de la profession. Afin de remédier à cette situation et de mettre en place un dispositif efficace un projet de texte permettant de répondre, à la fois aux exigences de services publics et aux souhaits des acteurs du secteur comptable a été transmis au congrès.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté plusieurs arrêtés concernant notamment des décisions relatives à l'exercice d'opérations de prestations de service en gestion immobilière et en transactions sur immeubles et fonds de commerce, des agréments de points de vente au régime fiscal des ventes aux voyageurs internationaux.

En outre, ont été approuvés les budgets primitifs de différents établissements publics (Etablissement de formation professionnelle des adultes, Office de retraites des agents fonctionnaires et bibliothèque Bernheim).

Enfin, le gouvernement a sollicité du congrès l'ouverture d'une session extraordinaire pour l'examen de différents textes dont l'adoption doit intervenir dans le semestre.